

*Formulaire à retourner à :
 DDTM du Nord
 Service Économie Agricole
 62, boulevard de Belfort – CS 90 007
 59042 LILLE Cedex*

**Formulaire de déclaration préalable
 de destruction, déplacement ou remplacement de haie**
 Arrêté du 14 mars 2023 relatif aux règles de bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE)

Les agriculteurs qui demandent les aides soumises aux règles de la conditionnalité prévues par la PAC sont tenus de maintenir leurs haies d'une largeur inférieure ou égale à 10 mètres.
 Cette largeur s'apprécie sur la totalité de la haie, qu'elle soit mitoyenne ou non.

Vous aurez également l'obligation de vous assurer du respect de l'ensemble des autres réglementations susceptibles de vous être opposables.
Lire attentivement la notice jointe avant de remplir ce formulaire.

Déclarant :

N° PACAGE : 0 5 9 _ _ _ _ _ _		N° SIRET : _ _ _ _ _ _ _ _	
NOM ou raison sociale (forme sociétaire) :			
Prénom :			
Adresse :			
Code postal :		Commune :	
Téléphone fixe :		Téléphone portable :	
Adresse mail :			
Cadre réservé à l'administration		Natura 2000 : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	

Déclare :

Si un projet de destruction, déplacement ou remplacement de haie ne répond à aucun des cas cités dans ce formulaire, il est de fait non-autorisé au titre de la politique agricole commune (PAC).

Cocher les rubriques correspondant aux travaux envisagés (ces travaux peuvent concerner plusieurs rubriques – cf : notice jointe).

1. Destruction totale ou partielle d'une haie

Par destruction, on entend suppression définitive, par exemple par arrachage, sans implantation d'une autre haie en compensation.

Cette suppression est autorisée par la réglementation uniquement dans les cas listés ci-dessous.

- Création d'un nouveau chemin d'accès rendu nécessaire pour l'accès et l'implantation de la parcelle (10 m maxi de largeur)
- Création ou agrandissement d'un bâtiment d'exploitation justifié par un permis de construire
- Gestion sanitaire de la haie décidée par le préfet
- Défense de la forêt contre les incendies, décidée par le préfet
- Réhabilitation d'un fossé dans un objectif de rétablissement d'une circulation hydraulique
- Travaux déclarés d'utilité publique – Précisez l'intitulé du projet de DUP
- Opération d'aménagement foncier en lien avec des travaux d'utilité publique – Précisez

2. Déplacement d'une haie

On entend par déplacement, la destruction d'une haie et la replantation d'une haie ou de plusieurs haies ailleurs sur l'exploitation. La longueur de haie replantée, en une ou plusieurs haies, doit être au moins de même longueur que la haie détruite.

- Cas de destruction possible ci-dessus avec déplacement (*une des cases du point "1" au recto a été cochée*)
- Pour un meilleur emplacement environnemental de la haie (**sur présentation d'un justificatif d'un Organisme reconnu** – ou prévu dans un plan de gestion – ou au titre d'une procédure d'urbanisme / cf : **notice / Liste des organismes habilités à dispenser des prescriptions**)
- Dans le cadre d'un transfert de parcelles entre deux exploitations : déplacement de haies présentes sur des parcelles ayant fait l'objet d'un transfert de parcelles entre mon exploitation et une autre exploitation (cas d'agrandissement d'exploitations, d'installation d'agriculteur reprenant tout ou partie d'une exploitation existante, d'échanges parcellaires) : **date d'effet** / / **20.....**

3. Remplacement d'une haie

On entend par remplacement, la destruction d'une haie et la réimplantation au même endroit d'une autre haie.

- Remplacement d'une haie pour cause d'éléments morts
- Remplacement de la haie pour cause de changement d'espèces ;

Description du projet (motivation, évaluation des impacts de la destruction de la haie...)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Localisation des haies à supprimer (destruction autorisée ou déplacement)

Commune	Îlot PAC	N° parcelle	Date prévue des travaux	Linéaire arraché (ml)

Localisation des haies à implanter en compensation (déplacement)

Commune	Îlot PAC	N° parcelle	Date prévue des travaux	Linéaire implanté (ml)

Signature (s)

Je certifie :

- que les renseignements figurant dans le présent imprimé sont sincères et véritables et je joins les pièces justificatives correspondantes (voir page 1 de la notice),
- ne pas avoir souscrit de Mesures Agro-Environnementales sur les haies citées ci-dessus,
- avoir pris connaissances des dispositions relatives à la conditionnalité des aides de la PAC.

A	Signature(s) du demandeur, du représentant légal en cas de forme sociétaire, de tous les associés en cas de GAEC <i>Signature(s) précédée(s) par la mention manuscrite « lu et approuvé »</i>
Le/...../.....	